

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-10-13-03**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

**Etaient Présents** : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; MOA Khadija ; POISSON Caroline ; POIS Laurine ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique (experte invitée permanente)

**Absents excusés avec pouvoirs** : JUMIAUX Annick (pouvoir à Mme POISSON C.) ; RIMOLA Marcello (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.)

**Absents excusés** : POIS Marie-Béatrice ; FOURNEAUX Catherine ; VERRAES Hélène

**Absent** : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 29/09/2022

Date d'affichage : 7/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

**Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.**

□□□□□□□□□□□□□□□□

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Afin d'imputer des crédits à la section investissement du budget du CCAS, un transfert de crédits de la section fonctionnement vers la section investissement doit être réalisé.

Les crédits transférés seront utilisés pour l'acquisition de matériels et équipements nécessaires au fonctionnement du CCAS

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le Budget Primitif 2022 adopté par le Conseil d'administration le 5 avril 2022,
- Considérant les ajustements budgétaires à effectuer suite à la création d'une section investissement au budget principal du CCAS ;
- Considérant l'avis de la commission n°2, en date du 10 octobre 2022 ;

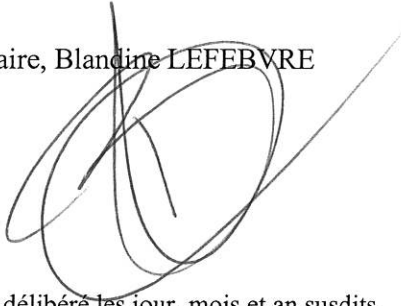
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :**

- Approuver le tableau de décision modificative budgétaire n°1 ci-dessous :

	IMPUTATION	LIBELLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	<u>Section Fonctionnement</u>				
FD	022	Dépenses imprévues	022	20 000	
	<b>Total section fonctionnement</b>			<b>20 000</b>	
	<u>Section Investissement</u>				
IR	20 à 23	Mobilier et matériel	20 à 23		20 000
	<b>Total section investissement</b>				<b>20 000</b>

- Autorise Madame la présidente à signer tout acte et document consécutifs à la présente délibération
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 17 octobre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.